

Zeitschrift:	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber:	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band:	61 (1973)
Heft:	12
Artikel:	Courrier de la rédaction
Autor:	Motty, Marthe / Steinauer-Gresson, Geneviève
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-273534

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA FEMME EN GRANDE-BRETAGNE

des propositions du Parti Travailiste

En Grande-Bretagne comme ailleurs, les femmes se regroupent pour promouvoir un meilleur traitement à l'égard des femmes. Le Parti Travailiste a récemment publié une brochure intitulée "Discrimination vis-à-vis des femmes". Il nous a semblé intéressant d'en traduire les propositions, formulées par le groupe rapporteur, ne serait-ce que pour se rendre compte qu'il n'est plus vrai, de nos jours, que "Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà" (Pascal, reprenant Montaigne).

1. Il faudrait rendre illégale la discrimination fondée sur le sexe, et créer une agence indépendante de mise en application. Cette agence devrait prendre la forme soit d'un Bureau des relations raciales, plus limité et dénommé de façon appropriée, soit d'un Bureau contre la discrimination, séparé des rouages de l'administration des relations raciales.

2. Les départements du Gouvernement et les autorités publiques devraient avoir l'obligation d'introduire la clause de « non-discrimination » dans leurs contrats. Une semblable recommandation a été adressée par le Bureau des relations raciales dans son document, dernièrement.

3. Les cours scolaires devraient être élargis afin de réduire la distinction entre garçons et filles et d'étendre les possibilités pour chacun de suivre sa vocation. A savoir, cours ménagers aussi pour les garçons, et travaux manuels aussi pour les filles.

4. Il faudrait revoir les subventions accordées aux femmes étudiantes mariées qui suivent des cours de degré élevé ou d'enseignante. Cette subvention est accordée à toute étudiante, mais réduite pour les femmes mariées à une somme qui ne lui permet pas de payer une garde d'enfants ou une femme de ménage.

5. Les fonctions des Centres d'instruction du Gouvernement devraient être élargies pour, non seulement recycler des travailleurs chômeurs dans leur profession, mais aussi pour les femmes d'un certain âge désireuses de rentrer dans le marché du travail.

6. Un ou plusieurs jours de relâche devraient être obligatoires.

7. Les bureaux de formation industrielle devraient être obligés de pratiquer une discrimination positive favorable aux femmes, en produisant, à des dates régulières, le degré de formation des hommes et des femmes, séparément.

8. La section 9 de l'« Equal Pay Act » de 1970 devrait être mise en œuvre de façon à assurer l'égalité des salaires à la fin de l'année 1975. (Heureuses Anglaises...)

9. La circulaire du Département de l'éducation 8/60 (elle interdit aux autorités locales de pratiquer toute expansion de garderies d'enfants) devrait être retirée. Il faudrait en revanche étendre les dispositions en faveur des enfants d'âge préscolaire, par le biais du Programme d'aide urbain.

10. Il devrait y avoir un planning familial libre et compréhensif faisant partie du service national de la santé.

11. Les besoins de la mère dépendante et des enfants devraient être mieux reconnus en augmentant les allocations familiales, y compris une allocation substantielle pour le premier enfant. Les allocations familiales devraient être payées à la mère ou, si le couple est séparé, à celui des parents qui s'occupe des enfants.

12. Les subventions et allocations de maternité devraient être élargies en tenant plus compte de l'intérêt des consommateurs, que les femmes peuvent bien représenter.

Ces propositions sont suivies de tableaux intéressants. C'est ainsi qu'on apprend qu'il y a 698 000 étudiantes sur 1 760 000, soit le 40 %.

La proportion des salariés à pleintemps gagnant un salaire hebdomadaire de moins de 16 livres (environ 160 francs) en avril 1971 est la suivante :

Ouvriers âgés de 21 ans et plus : 6,3 %.

Ouvrières âgées de 18 ans et plus : 67 %.

Employés âgés de 21 ans et plus : 2,2 %.

Employées âgées de 18 ans et plus : 37,9 %.

Enfin, le Parlement élu en 1970 ne compte que 26 femmes. Il n'y avait que 99 candidates...

15. Les conditions de retraite devraient être identiques pour l'homme et pour la femme. Tous les deux devraient pouvoir se retirer n'importe quand, entre 60 et 70 ans, avec les ajustements appropriés sur leur pension.

16. La taxation séparée des salaires des couples mariés devrait être étenue afin de couvrir le total de leurs revenus. (Encore une fois, heureuses Anglaises...)

17. On devrait donner aux femmes le droit, tout comme à leurs maris, de réclamer la perception de la taxe en faveur des enfants dépendants, sous réserve de prouver qu'elles en ont la garde.

18. Le principe de co-copropriété devrait être introduit dans le droit de la famille.

19. Le droit conjugal devrait être amélioré dans le sens du renforcement du droit de chaque femme d'occuper le domicile conjugal et d'utiliser et de jouir des biens fondamentaux du mariage.

20. Les deux parents devraient partager à égalité la garde et les soins envers les enfants.

21. Les critères de nomination aux Bureaux publics devraient être élargis en tenant plus compte de l'intérêt des consommateurs, que les femmes peuvent bien représenter.

Ces propositions sont suivies de tableaux intéressants. C'est ainsi qu'on apprend qu'il y a 698 000 étudiantes sur 1 760 000, soit le 40 %.

La proportion des salariés à pleintemps gagnant un salaire hebdomadaire de moins de 16 livres (environ 160 francs) en avril 1971 est la suivante :

Ouvriers âgés de 21 ans et plus : 6,3 %.

Ouvrières âgées de 18 ans et plus : 67 %.

Employés âgés de 21 ans et plus : 2,2 %.

Employées âgées de 18 ans et plus : 37,9 %.

Enfin, le Parlement élu en 1970 ne compte que 26 femmes. Il n'y avait que 99 candidates...

Certainement, votre Comité de rédaction a un très gros travail à fournir, et cela peut peut-être vous encourager de savoir ce que les femmes en pensent, même si leur accord n'est pas complet avec toutes vos idées, mais il y a beaucoup de variétés de pensées dans la vie des « Femmes suisses ».

Veuillez recevoir, Mesdames, avec cette lettre mes meilleures salutations.

Marthe Motte

Madame,

(...) Laissez-moi donc vous dire d'emblée que votre missive du 8 courant, venant d'une de ces aînées auxquelles les femmes d'aujourd'hui doivent tant (à commencer par le droit de vote), m'a beaucoup touchée. J'ajouterai que « Femmes suisses » ne peut que se réjouir de telles marques d'intérêt et de confiance.

Permettez-moi dès lors d'y répondre, succinctement, en évoquant trois passages de votre missive.

Vous qui avez lutte personnellement pour éléver quatre enfants, pour conquérir aux femmes le droit de vote, ressentez une certaine lassitude à la répétition des mots comme « droits », « émancipation », « égalité ». Il est vrai qu'avant la reconnaissance des droits politiques, c'est une revendication-clé du mouvement féministe qui a trouvé satisfaction. Mais les revendications actuelles (égalité économique, équipements sociaux, etc.) ne sont-elles pas dans le droit fil de celles que vous avez, en leur temps, soutenues ? N'y a-t-il pas continuité, sous la diversité des circonstances et des mots d'ordre, dans le combat des femmes de toutes les générations pour une meilleure justice ?

Vous faites très justement allusion, par ailleurs, aux qualités humaines que la femme doit faire rayonner. Je crois que nous sommes toutes cons-

cientes de ce devoir, et j'espère vous faire partager ma certitude que les jeunes femmes d'aujourd'hui comme ont fait leurs aînées vivent quotidiennement ce don de soi. Mais ces qualités humaines doivent-elles être l'apanage exclusif des femmes ? Non, bien sûr. Quant à « Femmes suisses », tribune de diverses associations féminines et de nombreuses féministes, n'est-il pas compréhensible que l'exposé des revendications portées par tel ou tel groupe y puisse prendre le pas sur le rappel de notions certes essentielles, mais qui s'incarnent dans la vie personnelle des femmes plutôt que dans leurs aspirations collectives ?

Enfin, vous rappelez opportunément les différences fondamentales qui existent entre l'homme et la femme. Au contraire d'entre nous, j'en suis bien persuadée, ne songerait à l'île ! Aussi, en insistant sur la réalisation d'une égalité complète entre les sexes, « Femmes suisses » n'entend pas appeler de ses vœux un monde où tous seraient semblables — ce serait, comme vous le dites bien, d'un ennui mortel — mais un monde où l'on ne prendrait plus prétexte de telles différences pour créer ou consolider des injustices à l'égard des femmes. Lorsque nous n'avions, lorsque vous n'aviez pas encore le droit de vote, Madame, l'un des refrains en vogue chez les anti-suffragistes n'était-il pas que les hommes et les femmes sont trop différents pour s'occuper avec une égale réussite de la chose publique ?

Voilà quelques-unes des réflexions suscitées par votre gentille lettre, Madame. J'ai cru devoir vous en faire part franchement parce que nous déclariez d'entrée de cause apprécier le dialogue avec les générations qui vous suivent, et considérer ce dialogue comme profitable à toutes. C'est donc en vous remerciant de cette ouverture que je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

Geneviève Steinauer-Gresson

Mme. May Voucher en Finlande

COOPÉRATION ET SÉCURITÉ EUROPÉENNES

Réunies à Dipoli, en Finlande, des représentantes des organisations féminines de toute l'Europe ont participé à un congrès sur la coopération et la sécurité européennes. Délégue par l'Alliance, la voyageuse Mme May Voucher, membre du comité, fut donc en Finlande du 10 au 12 août. Elle en a rapporté une documentation passionnante, notamment des chiffres intéressants sur le chômage "travail et société".



des hommes et des femmes appartiennent à l'Etat. C'est lui qui doit créer les conditions nécessaires à cette égalité.

70 % des manœuvres...

Mme Jeanne H. Chaton, ex-présidente de la Fédération internationale des femmes universitaires, parla ensuite des conditions de travail des femmes.

En 1970, en Occident, le quart de la main-d'œuvre féminine se trouve dans le secteur industriel : elle représente le 70 % des manœuvres et des ouvriers spécialisés...

L'inégalité des salaires est manifeste dans le secteur privé. Les employées la justifient par la faible qualification professionnelle féminine, l'interdiction du travail de nuit, les heures de travail moins nombreuses, l'absentéisme féminin, la protection de la maternité, etc.

Alors qu'il est statistiquement avéré que, plus la femme s'élève dans la hiérarchie, plus elle participe aux responsabilités de l'entreprise, plus la durée et la continuité de sa vie professionnelle se rapprochent de celle des hommes.

Hôpitaux psychiatriques

Lors de la séance consacrée à la coopération et la sécurité européennes, Lady White, membre de la Chambre des Lords, parla très franchement des obstacles mis à la coopération par l'absence de libertés dans les pays de l'Est, la doctrine de la souveraineté limitée et les hôpitaux psychiatriques pour intellectuels récalcitrants.

Nations-Unies

Assistante du secrétaire général des Nations-Unies, Mme Helvi Sipila fit part de statistiques de l'ONU :

- Sur 800 millions d'illétrés, il y a 60 % de femmes.
- Les femmes actives rémunérées représentent le 20 à 30 % de la population féminine européenne.
- Le statut de la femme, en droit privé, n'est pas celui de l'homme dans la plupart des pays.
- Peu de femmes dans la politique.

Cette discrimination est un obstacle à l'égalité des Droits de l'homme, mais aussi au développement économique et social. Alors que, selon un rapport des Nations Unies, il existe une relation très étroite entre le degré d'éducation de la mère et la grandeur de sa famille.

La femme doit donc accéder à la vie économique comme à la vie publique pour promouvoir une politique de sécurité.

M. C.

Une semaine à Berlin comme déléguée de l'Alliance

Récemment, les représentantes des 17 sociétés féminines de Berlin ont invité des délégués européens, dans le but de resserrer leurs liens avec l'Ouest. Berlin-Ouest, on le sait — mais le voir, le vivre, c'est autre chose — est véritablement une île en terre est-allemande. Son statut, signé par les quatre grandes puissances, le stipule bien : Berlin ne fait pas partie de l'Allemagne fédérale. Ainsi isolées, encerclées, les Berlinaises éprouvent le besoin de créer des contacts avec leurs voisins de l'Ouest. Des déléguées de France, Hollande, Danemark, Norvège, Finlande, Autriche, Luxembourg, Italie, Turquie et Suisse ont répondu à leur invitation.

Les Berlinaises désiraient savoir ce que l'étranger pensait du nouveau statut de Berlin et des accords Est-Ouest signés par le président Willy Brandt, qui ont permis la rentrée des deux Allemagnes à l'ONU. Berlin, c'est un peu le baromètre des relations Est-Ouest. Si ces rapports se tendent, les tracasseries s'abattent sur la ville. Et comme son statut a été rédigé en anglais et en russe, sa traduction peut facilement s'interpréter différemment selon l'idéologie du traducteur. Ainsi, sans violer le statut, on peut ne pas s'y conformer. Pour les Berlinois, le fait d'être sans cesse l'enjeu d'une partie d'échecs entre Est et Ouest est une situation très pesante et oppressante. Les Berlinaises admettent très volontiers que le nouveau statut, signé en 1971, a apporté des améliorations. Mais elles ont peur d'être lâchées par le monde occidental. De plus, la population de Berlin vieillit inexorablement, les jeunes qui entrent dans le travail quittent la ville ; ceux qui restent sont apathiques et laissent faire les plus âgés, dont les forces ne suffisent plus à toutes les tâches. Pour pallier ce manque de main-d'œuvre, on a fait venir beaucoup de travailleurs étrangers, surtout turcs, ce qui crée de graves problèmes sociaux.

Les divers débats et conférences auxquels nous étions conviées avaient pour but de nous faire réaliser l'importance du maintien de Berlin-Ouest pour tout l'Occident. C'est un point de vue que les Berlinaises ont tenté de faire comprendre aux femmes de l'Allemagne fédérale, invitées pour le week-end. En effet, le problème de Berlin semble moins brûlant à l'ensemble de la population de l'Allemagne fédérale, qui s'est habituée à sa nouvelle capitale de Bonn et ne tient pas particulièrement à faire revivre Berlin future capitale. Cela crée une certaine tension entre les groupes féminins de Berlin et ceux de l'Allemagne fédérale, particulièrement à cause de la dépendance financière de Berlin par rapport à l'Ouest.

Plusieurs conférenciers sont venus rassurer les Berlinaises en expliquant la politique gouvernementale. L'Allemagne fédérale joue une partie très réservée avec l'Est mais ne peut utiliser que les atouts qu'elle a reçus lors des accords avec les Alliés. Leur conclusion ? Le problème de Berlin ne se résoudra que dans le cadre d'une Europe élargie et c'est dans ce cadre que le problème berlinois nous concerne toutes.

Hélène Chervet